

L'Enseigne

Volume 4, no 1

Octobre 2006

Cégep St-Laurent

Nouveaux enseignants

Dans ce numéro :

Mot du président	2
Regroupement Cégep	3
Questions et réponses d'un nouvel enseignant	4
Échos de la Commission des études	5
Délégué : ça c'est pour moi !	6
Résistance contre l'AGCS	6
Équité salariale	8

Sommaire :

- * Modifications au RREC
- * Campagne de sensibilisation politique
- * Informations à l'intention des nouveaux enseignants
- * On discute du calendrier scolaire 2007-2008 à la CE.
- * Un texte de la FNEEQ

Vous avez sûrement remarqué la quantité remarquable de nouveaux enseignants engagés au collège ces deux dernières années. Avec eux, plusieurs sujets reprennent les devants de l'actualité : la précarité, la permanence, les congés parentaux. Pour la première édition de l'automne, le journal L'Enseigne produit un numéro spécial qui, nous l'espérons, répondra aux nombreuses questions des nouveaux enseignants.

Souhaitons la bienvenue à tous ceux qui se joignent à nous :

- en biologie, Mmes Nancy Gagné, Lyne Duhaime Claudine Lévesque et Barbara Augustin;

- en chimie, M. Dominique Villers;

- en physique, M. Michel Bélanger;

- en architecture, Mmes Chantal Brodeur et Stéphanie Dussault;

- en électrotechnique, M. Bernard Tremblay;

- en techniques de l'eau, de l'air et de l'assainissement, M. Gilles Mercier;

- en philosophie, M. Jean-François Mongrain;

- en sociologie, M. Vincent Paris;

- en danse, Mme Véronique Dupuis;

- en histoire de l'art, M. André Martin; en art dramatique, Mme Pascale Rafie;

Jo-Anne Fraser lors de la rencontre des nouveaux ensei-



- en français, Mme Annie Gingras et M. Mathieu Teasdale;

- en espagnol, M. Pedro Riffo;

- en histoire, M. François Bordeleau;

- en musique, M. Pierre François;

- en loisir, Mme Marianne Parent.

Un nombre historique de nouveaux permanents

Depuis l'ouverture du Cégep de Saint-Laurent, rares sont les années où plus de 4 professeurs ont eu accès à la permanence. Cette année, ce sont 17 professeurs et professeures qui accèdent simultanément à la permanence. Et ce n'est qu'un début. Quantité d'autres professeurs détiennent des postes pouvant

conduire à une permanence. Nos plus sincères félicitations aux 17 nouveaux permanents! **Anglais** : Corinne Roland; **Art dramatique** : Pascal Belleau; **Bioécologie** : Marie-Josée Gauvin et Marie-Josée Lavoie; **Chimie** : Marie-Hélène Houle; **Danse** : Caroline Cotton et Marie-Marthe Tremblay; **Éduca-**

tion physique : Michel Galarneau; **Histoire** : Pierre Chapdelaine; **Mécanique** : Jean-Claude Target; **Physique** : Nathalie Martin; **Sociologie** : Pascale Denommé; **Soins infirmiers** : Francine Leblanc, Isabelle Mondou, Josée Pépin, Dominique Trudel et Lise Vendette.

Mot du président

Bonjour à tous,

J'en profite ici pour souhaiter une bonne session à tous ceux et celles que je n'ai encore pu rencontrer personnellement.

Le petit train-train de la vie de prof continue. La charge d'enseignement est toujours aussi lourde, le nombre d'élèves par classe est toujours à son maximum, et voilà qu'arrivent le salon de l'éducation, la journée Portes ouvertes et les visites d'écoles. Et nous continuons toujours et sans relâche à enseigner, à encadrer des nouveaux professeurs, à accompagner et à stimuler nos étudiants. Comme nous l'avons toujours fait, et comme nous le faisons toujours, nous agissons comme des professionnels de l'éducation, même si nos patrons ne nous reconnaissent pas à notre juste valeur.

Jour après jour, nous sommes là à donner notre « 110% » avec le sourire, sans penser un seul instant (ou si peu) que nous vivons sous un décret qui a gelé nos salaires pendant deux ans et demi, que notre prochaine augmentation de salaire de 2% aura lieu en décembre (9 mois plus tard que le reste de la fonction publique) et que cette augmentation des salaires demeurera à 2% par année jusqu'en 2010.

Ajoutons que les cadres du collègue, eux, auront des augmentations de salaire (en incluant les bonis) de plus de 8% par année, que nous ne pouvons faire aucune action concertée de revendication sous peine d'amende individuelle de \$5000, que notre sécurité d'emploi a été diminuée en changeant les règles pour les fermetures de programmes et le statut des MED.

Il n'est pas facile en ce moment de garder étincelante la flamme syndicale, mais c'est justement dans ces moments que l'on voit que la grande force que nous avons c'est la solidarité. Notre combat est difficile contre

un gouvernement intransigeant mais soyons certains que nous aurons notre revanche. Maintenant le combat se fait au quotidien, en dénonçant continuellement ce décret et en montrant que nous méritons meilleur sort.

Il ne faut pas lâcher. Le combat est trop important. D'ailleurs le gouvernement, lui, continue à vouloir nous « encarcanner ». Le document de consultation (quel euphémisme) sur les modifications au RREC, le durcissement des mandats du comité d'évaluation des collègues et le patronage de la Fédé des CEGEP en sont les preuves.

Nous ne pouvons faire aucune action concertée de revendication sous peine d'amende ? Mais au

Le 28 septembre dernier lors de la rencontre des nouveaux enseignants

moins, on ne pourra nous empêcher de décider du

sort de

ceux qui ont pris ces décisions, lors des prochaines élections.

Serrons les coudes, ensemble nous ferons changer les choses... et pour le mieux.

Denis Lachance

Président

Calendrier des activités syndicales à venir

19 et 20 octobre

Deuxième regroupement Cégep

Semaine du 23 octobre

Lancement de la campagne de sensibilisation politique

25 octobre

Deuxième assemblée syndicale

16 et 17 novembre

Troisième regroupement FNEEQ

22 novembre

Troisième assemblée syndicale

15 décembre

Party de Noël



Votre nouvel exécutif. De gauche à droite : Jean Langevin (trésorier), Denis Lachance (président), Jo-Anne Fraser (vice-présidente) et Guillaume Four-

Contribuez à L'Enseigne

Le journal l'Enseigne sollicite votre contribution pour enrichir son contenu avec vos articles, opinions et images. Si vous avez des opinions, des caricatures ou des photos à partager, nous serions heureux de les recevoir. Faites-nous parvenir vos documents en personne ou par courriel à l'adresse suivante : gjfournier@cegep-st-laurent.qc.ca. Nous sommes impatients de vous lire.

Que se passe-t-il au regroupement Cégep ?

Le premier regroupement cégep de l'année s'est tenu les 7 et 8 septembre à Montmagny. Comme à toutes nos rencontres, des représentants des 35 syndicats étaient présents. Nous étions environ 75 personnes. La présidence de nos assemblées est toujours tenue par Jean Trudelle, deuxième vice-président de la FNEEQ et enseignant au Collège Ahuntsic. Le président de la FNEEQ, Ronald Cameron, enseignant de notre collège, y est toujours présent.

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour, mais deux points chauds ont retenu notre attention. Tout d'abord, les modifications que le ministère veut apporter au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) et ensuite, la campagne de sensibilisation politique.

Modifications au RREC

Afin de mieux répondre aux nouveaux défis du collégial, le ministère désire apporter des assouplissements au RREC et a demandé un avis aux centrales syndicales et aux associations étudiantes en vue d'une consultation plus large auprès des enseignants. Les membres du comité École et société de la FNEEQ, dont Marielle Cauchy (une ancienne membre de notre exécutif) fait partie, se sont penchés sur les différentes propositions avancées par le ministère. Selon ce comité, ces modifications sont très importantes.

Les différentes propositions ont été étudiées au regroupement cégep de septembre dernier. Des débats très intéressants sur les impacts de ces modifications ont alimenté le comité École et société et nous ont permis d'arriver à un large consensus. Tout d'abord, il est clair que ces modifications ne devraient pas contribuer à une décentralisation et à un morcellement accru du réseau collégial. De plus, toute modification devra respecter notre convention collective et l'application de certaines mesures proposées, le cas échéant, doit s'accompagner de ressources nécessaires.

À la suite de cette première consultation, la FNEEQ a fait parvenir une

lettre au ministère avec les différents points soulevés. Il est important de savoir que, pour l'instant, il s'agit d'une préconsultation et que nous ne savons pas encore quelles suites le Ministère compte lui donner. Vous trouverez un exemplaire de la lettre de la FNEEQ au bureau du syndicat.

Les assouplissements visés ont trait aux objets suivants :

- l'admission aux études collégiales menant à un DEC;
- la sanction des études;
- la préparation d'une main-d'œuvre plus spécialisée dans certains secteurs d'activité;
- la gestion des programmes d'études;
- l'organisation scolaire.

Si vous désirez en savoir plus sur les éventuelles modifications proposées, un exemplaire du document de consultation conçu par le ministère est disponible au bureau du syndicat. Vous pouvez aussi obtenir ces deux documents en format électronique en envoyant un courriel au syndicat.

Campagne de sensibilisation politique

Comme vous le savez, avec la loi 142, les actions possibles pour signifier notre mécontentement face au gouvernement actuel sont très limitées. Dans le plan d'action proposé au printemps à la FNEEQ, il a été suggéré de mettre en place une campagne de sensibilisation politique auprès des étudiants cet automne. Une brochure de 9 textes signés en collaboration avec la FAC, la FEQ et les fédérations étudiantes sera lancée dans la

semaine du 23 octobre, lors d'une conférence de presse.

Les syndicats sont autonomes sur la façon d'utiliser la brochure et les professeurs aussi. L'important, c'est adhérer à l'objectif de rejoindre tous les étudiants du collège. Voici quelques idées soumises au regroupement par les syndicats :

1. Kiosque ;
2. Évènements : débat-conférence le midi, assemblées étudiantes, distribution à la cafétéria, au café étudiant ou à l'entrée le matin ;
3. Distribution dans la classe : dans certains collèges, les professeurs de français vont le distribuer à la pause de leurs cours, d'autres vont l'utiliser en classe.

« Il est important de faire le débat en assemblée syndicale sur la façon dont nous voulons mener cette campagne »

Il est important de faire le débat en assemblée syndicale sur la façon dont nous voulons mener cette campagne à Saint-Laurent. Ce point est prévu lors de l'assemblée du 25 octobre. Nous espérons pouvoir vous donner les textes quelques jours avant l'assemblée. Il y aura aussi une banque de conférenciers disponibles pour venir rencontrer les étudiants. Nous avons pris contact avec l'association étudiante, qui désire participer à cette campagne. **Jo-Anne Fraser**

Ne manquez pas la prochaine assemblée syndicale, qui aura lieu le mercredi 25 octobre à 11h00. Nous y déterminerons la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation politique à Saint-Laurent.

Questions et réponses d'un nouvel enseignant

Pour la première publication de l'automne, nous avons jugé pertinent de répondre aux questions les plus fréquemment posées par les nouveaux enseignants. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à venir nous rencontrer en personne, au bureau du syndicat (A-212)

NOUVEL ENSEIGNANT : Je viens de signer mon premier contrat d'enseignement au Cégep de Saint-Laurent, comment puis-je savoir si je travaillerai en janvier prochain?

SYNDICAT : Dès votre première journée de disponibilité, vous commencez à cumuler de l'ancienneté à raison de 0.5 année par session à temps plein. Au moment de répartir les tâches d'enseignement, le collège est tenu de les offrir en respectant l'ordre d'ancienneté. Une liste officielle est publiée le 1^{er} septembre de chaque année. Vérifiez dans votre département quelle est la raison de votre embauche (remplacement, augmentation de clientèle, etc.), vous serez en mesure d'évaluer si du travail vous attend.

ENSEIGNANT : J'ai entendu dire qu'on pouvait ne pas respecter la priorité d'emploi d'un nouvel enseignant. Y a-t-il une période de probation?

SYNDICAT : Le collègue est obligé de respecter la priorité d'emploi dès la première journée de travail. Cependant, le collège dispose d'une année et demie à temps plein (ou de son équivalent à temps partiel) pour vous retirer votre priorité d'emploi sans que vous ayez la possibilité de vous défendre. Après cette période, vous pouvez déposer un grief si vous êtes en désaccord avec les raisons invoquées pour vous retirer votre priorité d'emploi. Dans tous les cas, le retrait de la priorité d'emploi est une procédure officielle au cours de laquelle l'enseignant doit être informé par écrit.

ENSEIGNANT : Je connais des enseignants qui travaillent au collège depuis 10 ans et qui n'ont toujours pas leur permanence. La permanence est-elle inaccessible?

SYNDICAT : Plusieurs conditions sont nécessaires à l'obtention d'une

permanence et quelques voies différentes peuvent vous y conduire. Pour accéder à la permanence, vous devez premièrement être engagé sur un poste. Un poste se distingue d'une charge d'enseignement par le fait qu'il garantit un temps plein pour au moins une année.

Le fait d'être engagé sur un poste ne vous garantit pas une permanence : vous devez réunir d'autres conditions.

A : vous cumulez deux contrats à temps plein durant deux années **consécutives** puis vous en obtenez un troisième dans un poste disponible. C'est le scénario le plus rapide, vous permettant d'accéder à la permanence en trois années.

B : en additionnant vos charges à temps partiel, vous avez cumulé 3 années d'ancienneté puis vous êtes engagé dans un poste disponible pendant 2 années **consécutives**. C'est un scénario fréquent, vous permettant d'accéder à la permanence en un peu plus de 5 années.

C : en additionnant vos charges à temps partiel, vous avez cumulé 5 années d'ancienneté puis vous êtes engagé dans un poste disponible. C'est le scénario le plus long. Après plusieurs années à récolter des sessions à temps

partiel, vous parvenez à cumuler 5 années d'ancienneté, puis vous attendez l'ouverture d'un poste...

ENSEIGNANT : Quand ouvre-t-on les postes?

SYNDICAT : La règle générale dictant l'ouverture des postes est celle-ci : pour ouvrir un poste dans une discipline ou une spécialité, le collègue doit pouvoir offrir du travail à temps plein durant une année à un enseignant. Dans une discipline où le collègue peut offrir du travail à 3 enseignants à temps plein, on devrait retrouver 3 postes. Selon ce principe, le collège ouvre un poste lorsqu'une augmentation de clientèle dans une discipline le justifie, ou qu'un enseignant prend sa retraite.

ENSEIGNANT : Et que se passe-t-il lorsqu'on accède à la permanence?

SYNDICAT : Votre tâche cesse de varier d'une session à l'autre : on vous garantit du travail à temps plein. S'il arrivait qu'une diminution de clientèle ou une fermeture de programme vous privait de travail, vous seriez mis en disponibilité (MED). Durant cette période, vous recevriez un salaire équivalant à 80% de votre traitement habituel. Vous auriez la possibilité de vous réorienter dans une nouvelle spécialité ou d'être transféré dans un nou-

Le CIP renaît

Le 6 septembre 2006 est une date mémorable pour le dossier de l'interculturel au Cégep de Saint-Laurent ; en effet, une première réunion d'un tout nouveau comité s'est tenue grâce à l'initiative d'Isabelle Tardif, professeure en loisir et responsable élue du dossier de l'interculturel au syndicat. Ce comité s'appelle toujours le CIP, Comité interculturel permanent, comme à l'époque, il y a plusieurs années, où Louise Lefavre, animatrice et conseillère en interculturel, l'avait baptisé, mais nous lui cherchons un nom.

Nous sommes des professeurs de différents programmes et des animateurs, tous intéressés par l'interculturel. Lors de notre première ren-

contre, un tour de table nous a permis de résumer ainsi le mandat que nous nous sommes donné :

Faire de la sensibilisation et promouvoir l'éducation interculturelle

Être le répondant pour le collège sur cette question (et l'officialiser)

Assurer une vigilance pour empêcher les préjugés et la discrimination

Et ce, sur les deux fronts du parascolaire et de la pédagogie.

Vous entendrez parler de nous bientôt. Entre temps, si vous désirez vous joindre à nous, contactez Isabelle ou Louise. **Louise Lapierre**

Les échos de la Commission des Études

Mercredi, 20 septembre 2006

La première session de la Commission des études (CE) pour l'année 2006-2007 a été ouverte par le mot de bienvenue de monsieur Pierre Boucher, notre Directeur des études, (DE) qui a prédit une année scolaire sans anicroche et des réunions harmonieuses, tant que les sujets de CRT seront évités au profit des sujets strictement pédagogiques. L'ordre du jour et le procès-verbal de la réunion du 24 mai 2006 furent adoptés à l'unanimité.

M. François Filiatrault a été nommé président d'assemblée à l'unanimité par l'ensemble des membres. Nous nous devons de remercier François qui occupe cette tâche avec une grande aisance et nous évite des errements métaphysiques sans fin.

Suites au procès-verbal de la réunion du 24 mai 2006 :

La nouvelle AEC, *Gestion philanthropique*, a été adoptée au Conseil d'administration (CA) du 14 juin 2006 suite à la recommandation de la CE. Le DEC porteur est *Techniques administratives*.

Au questionnaire de fin d'année s'adressant aux étudiants, 92% des répondants ont été jugés sérieux et ont été retenus pour fin d'analyse. Les résultats par programme ont été communiqués aux responsables de la coordination départementale (RCD) ainsi qu'aux responsables de programmes (RP) concernés.

Le ministère de l'Éducation impose de nouvelles règles pour l'alternance travail-études (ATE). Elles s'appliqueront aux étudiants de la session d'automne 2007. Elles auront pour conséquence d'éliminer le dernier stage d'été en milieu de travail et imposeront une session terminale avec cours au collège. Les DE feront connaître au ministère leur opposition à ces nouvelles règles.

Le programme d'électrotechnique est considéré en difficulté en raison de son faible nombre d'étudiants (29 au total). Pour être considéré viable, un programme doit être suivi par au moins 60 étudiants. Toutefois, lorsqu'un programme est seul dans sa région, il a droit à une aide financière du ministère de l'Éducation si au

moins 44 étudiants y sont inscrits. Dans le cas du programme d'électrotechnique, le ministère a déjà signifié son intention de ne pas financer l'implantation du programme révisé dans les collèges en difficulté. Le directeur des études n'a pas annoncé son intention de fermer le programme, mais a laissé entendre que le sujet reviendra probablement à l'ordre du jour de la CE cette année.

L'article 9 du Règlement sur le régime des études collégiales concernant les cours complémentaires risque d'être modifié. Nous pourrions devoir faire des changements dès la session H-06 ou à l'automne 2007. À suivre.

Informations

Les statistiques des étudiants inscrits à l'automne 2006 ont été déposées : un total de 2768 étudiants, dont 1053 gars et 1715 filles, sont inscrits. Avec un taux de réinscription de 60 % tant au secteur technique qu'au préuniversitaire, on note que la persistance a été plus grande cette année.

Les étudiants qui abandonnent un cours sans se désinscrire sur Omnivox auront un échec à leur bulletin (date limite 20 septembre). De plus, les étudiants devront confirmer leur inscription les 21, 22 et 25 septembre.

Les statistiques sur l'âge des étudiants en AEC à la formation continue pour les sessions H-06 et E-06 montrent que 90% de ces étudiants avaient plus de 25 ans. De plus, pour pouvoir s'inscrire à un AEC il faut avoir fini les études secondaires depuis au moins un an et avoir une expérience de travail. Le directeur des études nous souligne que ces AEC n'entrent donc pas en compétition avec le secteur régulier.

Plan de travail de la CE 2006-2007

- Adoption du calendrier scolaire (point à l'ordre du jour) ;
- Étude des maquettes ou grilles des programmes ;
- Rapport de suivi de l'évaluation institutionnelle et du

plan de développement 2004-2009 ;

-Autoévaluation de la Politique institutionnelle des apprentissages (PIÉA) ;

-Réaménagement de la bibliothèque : outil pédagogique important, pour lequel la CE et les départements seront consultés ;

-Rôle de la formation générale : les travaux du comité de la formation générale seront amenés à la CE ;

-Pistes d'action pour le développement de l'enseignement collégial : le ministère a l'obligation légale de rouvrir le RREC car le DES+ n'existera plus. Dans le nouveau DES, c'est math 416 qui sera nécessaire pour l'admission au collégial. C'est surtout «Sciences humaines» qui sera touché car les exigences des programmes sont maintenues. Le ministère désire obtenir un consensus du milieu collégial, c'est pourquoi il a déposé un document aux différentes instances, dont les syndicats (déjà présenté en Assemblée syndicale) ;

-Révision du programme Électronique et avenir de celui-ci (le ministère entend questionner les programmes en difficulté) ;

-Structure pédagogique du collège (les départements) ;

-Évaluation des programmes : actuellement «Génie mécanique» est en évaluation. Il faudra décider quel programme sera évalué l'an prochain ;

Ordre du jour de la CE

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2006
5. Suites au procès-verbal de la réunion du 24 mai 2006
6. Informations
7. Plan de travail de la Commission des études 2006-2007
8. Dépôt de projets de calendrier scolaire 2007-2008
9. Autoévaluation de la PIÉA
10. Formation générale
11. Varia
12. Levée de l'assemblée

(suite de la CE)

-Cours complémentaires (surtout si l'article 9 du RREC est modifié).

Dépôt de deux projets de calendrier scolaire 2007-2008

Les deux projets de calendrier déposés respectent les balises établies en Assemblée générale par les professeurs. Les deux versions ne diffèrent que par la session d'automne 2007.

La première version prévoit le début de la session A-07 pour le 20 août avec une semaine d'aide à la réussite dans la semaine du 8 octobre et la fin de la session le 19 décembre en même temps que l'épreuve uniforme de français. Les cours se terminent le 10 décembre.

Dans la deuxième version, les cours commencent le 27 août avec une seule journée d'aide à la réussite le 9 octobre. Les cours se terminent le 12 dé-

cembre, l'épreuve uniforme de français reste le 19 décembre et la session se termine le 21 décembre.

Selon notre DE, la plupart des collègues commenceront la session le 27 août. Ceci laisse plus de temps aux professeurs pour se préparer, car la disponibilité commence le 17 août.

De plus, s'il y a modification du RREC, il faudra probablement adapter le projet de calendrier qui devrait être adopté au CA en novembre ou janvier.

Autoévaluation de la PIÉA

Le «devis d'autoévaluation de l'application de la PIÉA» a été présenté à la CE. Il s'agit ici de vérifier l'application de la PIÉA. Quelques cours ont été sélectionnés et les professeurs concernés ont été avisés. Cette évaluation mènera donc à des constats et pas à des jugements ou à des sanc-

tions. Aucun nom de cours, de professeur ou même de programme ne sera mentionné. L'évaluation sera présentée à la Commission d'évaluation à l'automne 2007 ou en 2008. Le comité du collège qui y travaille est composé de : Guy Gibeau, Éric Francoeur, Patrick Caron, Anite de Carvalho, François Dufour et Mathieu Cormier. Le devis sera probablement affiché sur le site web du collège.

Pour plus d'information, on peut voir Guy Gibeau.

Formation générale

La semaine de la formation générale aura lieu du 16 au 20 octobre. Il y aura concours de rédaction, de dictée et des activités sportives qui comporteront tous des prix. L'information sera présentée sur le site Web du collège et dans le Bulletin.

Jean Langevin

Délégué-e, ça c'est pour moi !

Résumé du document CSN

Quand vient le temps de choisir les délégués départementaux, plusieurs enseignants hésitent à se présenter, ne connaissant pas bien les rôles et tâches à accomplir. Bien que l'importance du délégué dans le fonctionnement syndical soit grande, les tâches à réaliser sont bien simples.

Désir d'implication, présence dans son département et leadership. C'est à partir de ces qualités que le délégué pourra accomplir ses trois principales tâches : représenter les enseignants de son département ; les informer et accueillir les nouveaux membres. Voyons ces trois rôles de plus près

Représenter

À l'intérieur de son département, le délégué est à l'écoute des besoins et préoccupations des enseignants. En communiquant le pouls de son département aux différentes instances syndicales, il en oriente les travaux, et leur permettra de soumettre à l'assemblée des propositions ralliant une majorité d'enseignants. C'est en partie sur la qualité de la représentation que repose l'efficacité des assemblées.

Informier

Afin de stimuler la réflexion à l'intérieur de son département, le délégué doit tenir les enseignants informés. Il devra transmettre les documents syndicaux (convocations, bulletins d'information, journaux, tracts), expli-

quer les enjeux actuels et souligner l'importance des décisions à prendre. Il doit en somme encourager les discussions avant que ne se tiennent les assemblées.

Accueillir

Dans son département, le délégué est la personne la mieux placée pour accueillir les nouveaux enseignants, car il est présent et informé. En les accueillant, le délégué leur fera signer leur carte de membre, leur expliquera les éléments importants de la convention et se montrera disponible pour répondre à leurs questions.

Guillaume Fournier

RÉSISTANCE CONTRE L'AGCS : LES NOUVELLES STRATÉGIES

La suspension des négociations du cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en juillet 2006, n'a pas soulevé une grande attention médiatique. Pourtant, cet événement aura des conséquences majeures sur les populations des 149 pays membres de cette grande organisation, qui a comme

objectif de libéraliser le commerce international.

Rappelons les faits. Le cycle de Doha, appelé fallacieusement « cycle du développement », proposait principalement l'élimination des subventions et des barrières tarifaires dans le domaine de l'agriculture, la réduction des tarifs douaniers pour les produits

non agricoles et une libéralisation des services suite à une complexe opération de marchandage, à travers laquelle les pays demanderaient la soumission de certains secteurs — tels éducation, eau, poste et courrier, télécommunications, etc. — aux règles de la concurrence.

L'arrêt des négociations a eu comme

(suite)

conséquence de paralyser l'ensemble de l'OMC. Ainsi était-il prévu, dans le cadre de l'AGCS, de s'attaquer aux réglementations intérieures, normes, qualifications, standards pouvant être vus comme des « obstacles au commerce ». Ces lois pourraient être soumises à des « tests de nécessité », forçant les pays à les défendre devant des panels d'experts à l'OMC. Subissant les contrecoups de l'échec du cycle de Doha, ces négociations semblent elles aussi stoppées.

Mais l'OMC n'a jamais cessé de nous réserver des surprises : à tout moment, les négociations peuvent reprendre. Plusieurs pays ont exprimé la volonté que soit relancé le cycle de Doha. Et de nombreux négociateurs s'activent dans l'ombre pour remettre l'OMC sur ses rails.

Le secteur de l'éducation — entre autres par la voie de l'Internationale de l'éducation — a manifesté à plusieurs reprises son désaccord avec les politiques de l'OMC et avec la façon dont on considère l'éducation dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Selon de nombreux intervenants, ce secteur ne doit pas se plier aux lois de l'offre et de la demande ; il doit éviter une marchandisation généralisée qui empêcherait de rendre l'école accessible à tous, qui la rendrait servile aux besoins du marché et accorderait une importance démesurée au critère de rentabilité.

Pourtant, plusieurs pays ont affirmé leur volonté de libéraliser leur secteur de l'éducation dans les négociations reliées au cycle de Doha. Suite au dernier sommet de l'OMC, qui a eu lieu à Hong Kong en décembre 2005, un groupe de pays, dirigé par la Nouvelle-Zélande, a adressé des demandes de libéralisation qui concernent, entre autres, l'éducation supérieure.

Des pays tels que l'Inde et le Canada défendent ce qu'on appelle, dans le jargon de l'OMC, le « mode 4 ». Ce « mode » permettrait, dans le secteur de l'éducation par exemple, l'exportation d'enseignants pour un

temps limité. Les conditions de travail de ces enseignants se rapprocheraient de celles du pays d'origine, et non pas de celles du pays d'accueil. Ceci provoquerait une inquiétante concurrence entre les travailleurs et aurait comme conséquence de dégrader de façon considérable les conditions d'emploi.

Du temps pour résister, revoir ses stratégies

Il faut donc considérer la suspension des négociations comme une excellente nouvelle. Plusieurs opposants à l'AGCS étaient déconcertés par les pas de géant avec lesquels l'OMC avançait. Comment pouvait-on alarmer les populations sur des sujets larges et complexes, alors que le cycle de Doha devait se terminer en décembre 2006 et que tout devait se résoudre avant que George W. Bush ne perde, en juillet 2007, son « *fast track* », obtenu le lendemain du 11-septembre? (Ce « *fast track* » lui permet de faire adopter tout accord de commerce sans que ceux-ci ne puissent être amendés par le Congrès.)

Cependant, il ne faut pas oublier que la suspension des négociations n'est en rien reliée à une remise en question de la libéralisation des services. Le cycle de Doha a échoué parce que les pays membres de l'OMC ne parvenaient pas à s'entendre sur la question de l'agriculture, essentiellement. L'AGCS reste donc intact.

Mais les opposants à l'AGCS ont désormais un allié précieux : ils ont du temps. Ils ne sont plus bousculés par des échéances trop serrées, ils peuvent s'organiser, réfléchir à des stratégies de lutte, à des alternatives.

La conjoncture internationale leur est désormais favorable. Les plans d'ajustement structurel dans les pays du Sud, qui exigeaient une libéralisation systématique des services, ont donné des résultats catastrophiques. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, qui prônent cette libéralisation, sont désormais en crise, et de nombreux pays évitent désormais d'avoir recours à eux. Dans les pays du Nord, des libéralisations

dans des secteurs vitaux comme l'eau et les transports, ont donné, comme dans le Sud, des résultats déplorables. Exemple parmi tant d'autres : la privatisation du chemin de fer au Royaume-Uni a été un flagrant échec ; le prix des billets a augmenté, la qualité du service a diminué et les accidents sont devenus plus nombreux.

La libéralisation des services se défend donc très mal. Pourtant elle reste à l'agenda politique dans tous les pays, elle continue à être souhaitée par les grandes compagnies et l'AGCS demeure pour celles-ci un instrument privilégié permettant de la favoriser à une très large échelle.

De nouveaux fronts de résistance

Les villes ont été parmi les premières à agir activement contre l'AGCS. À la suite de Vancouver en 2000, de nombreuses municipalités ont demandé une exemption de l'AGCS, ce que leur a refusé le gouvernement canadien. En Europe, de très nombreuses villes, régions, communes se sont déclarées hors AGCS. Au Québec, plus de trente villes, dont Montréal et Québec, ainsi que les deux fédérations de municipalités, ont adopté des résolutions qui s'opposent à cet accord.

Depuis trois ans, en Europe, les collectivités locales contre l'AGCS se réunissent une fois par année pour organiser la lutte et défendre les services publics. Cette année, leur convention, qui rassemble aussi bien des élus, des syndicalistes et des représentants de la société civile, se veut internationale et aura lieu à Genève les 28 et 29 octobre.

Dans le secteur de l'éducation, l'Internationale de l'éducation est devenue l'un des observateurs les plus attentifs de l'évolution des négociations dans le cadre de l'AGCS. Ses rapports nous renseignent avec précision sur les positions des différents pays quant à la libéralisation du secteur. Cette solide connaissance du dossier permet de faire pression sur les négociateurs et d'interpeller plus efficacement les représentants des gouvernements.

Au Québec et au Canada, se sont créés de façon informelle des comités AGCS, composés de syndicats et de regroupements de citoyens. Ces comités ont comme objectifs d'informer les populations québécoise et canadienne sur les méfaits de l'AGCS et de sensibiliser les élus aux conséquences d'une libéralisation étendue du sec

« il doit éviter une marchandisation généralisée qui empêcherait de rendre l'école accessible à tous, qui la rendrait servile aux besoins du marché et accorderait une importance démesurée au critère de rentabilité »

(suite)

teur des services. La suspension des négociations à l'OMC laisse place à une grande remise en question de cette libéralisation effrénée dans laquelle nous sommes engagés. Comment la mise aux enchères des services peut-elle profiter à l'ensemble des populations ? Comment peut-on valoriser, répandre et rendre plus efficaces les services publics ? Y a-t-il

moyen de revoir le financement des services publics par une fiscalité plus équitable, plutôt que de tout abandonner à l'entreprise privée ?

Voilà des questions qui concernent tous les citoyens et auxquelles il faudra répondre suite à un vaste débat. La suspension des négociations à l'OMC nous en donne clairement la possibilité.

Comité École et Société / FNEEQ

Équité salariale : Non à l'étalement !

Le gouvernement a demandé à la Commission de l'équité salariale d'étalement les versements dus depuis 2001 sur sept ans plutôt que quatre comme le prévoit normalement la Loi sur l'équité salariale. C'est l'article 72 de cette même loi qui permet aux employeurs de réclamer, exceptionnellement, un prolongement pour des raisons d'incapacité financière.

La CSN, avec plusieurs autres organisations syndicales, a envoyé une lettre à la Commission de l'équité salariale pour lui signifier qu'elles n'avaient pas exprimé leur accord avec cette requête du gouvernement.

Extrait de la lettre, dont le contenu entier est disponible au www.secteurpublic.info : «les informations que nous possédons sur les finances publiques de même que certaines déclarations gouvernementales récentes, ne nous permettent pas de conclure que le gouvernement (...) est dans une situation financière telle qu'il n'est pas en mesure de rendre pleinement justice aux femmes. »

Comme d'autres organisations syndicales, la CSN a déjà indiqué qu'elle ne contesterait pas juridiquement la décision de la Commission parce qu'on croit que les rajustements ne seront pas versés tant et aussi longtemps qu'une décision finale ne sera pas rendue.

Nous avons prié la Commission de prendre sa décision rapidement puisque les femmes ont suffisamment été patientes.

Cette énorme victoire de nos luttes syndicales qu'est l'équité salariale doit trouver sa concrétisation en argent sonnante et trébuchante.

30 ans de bataille, c'est assez !

www.secteurpublic.info

1er octobre 2006

